

4^{ÈME} CYCLE EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
**CONTRIBUTION DES ENFANTS DU
SENEGAL**



Introduction

Qui sommes – nous ?

Des enfants du Sénégal, filles et garçons, âgés entre 10 et 17ans, membres des Conseils Consultatifs départementaux des enfants et jeunes, engagés dans la défense de nos droits auprès de la Coalition Nationale des Associations et ONG en faveur de l'Enfant (CONAFE SN).

Dans nos travaux, nous avons été assistés par nos aînés, qui avant nous ont eu le même parcours, notre facilitateur, nos encadreurs dans les différentes régions du Sénégal et le secrétariat de la CONAFE SN.

Après avoir présenté cette année notre rapport à Genève en Suisse sur la Convention des Droits de l'Enfant, notre Convention, devant les Experts du Comité des droits de l'enfant des Nations-unies et ayant participé à la présentation du 3^{ème} rapport complémentaire de la société civile sur la Charte Africaine des droits et du Bien Être de l'Enfant à Maseru au Lesotho, nous avons poursuivi notre expérience pour préparer notre contribution que voici à l'Examen Périodique Universelle, en son 4^{ème} cycle.

Dans un premier temps, nous expliquons, notre démarche **(1)**, ensuite nous présenterons notre appréciation de la situation des droits de l'enfant dans notre pays à partir des problématiques majeures qui empêchent leur bonne réalisation **(2)**, avant de formuler des recommandations **(3)**.

1. Notre démarche

Avec l'appui d'un facilitateur mis à notre disposition, par la CONAFE avec l'appui de l'UNICEF, nous avons réalisé trois activités (phase préparatoire) : une session de formation sur les guides destinés aux enfants « Mon guide pour faire un rapport sur la CIDE » et « EPU et moi » ; une rencontre en ligne, une pratique de plus en plus utilisée à cause de la pandémie à Covid 19, un atelier de consultation des enfants en ligne. Pendant cette session de formation, nous avons exploité ces guides destinés aux enfants qui nous ont inspirés et nous avons travaillé à les adapter à notre contexte national et local, ainsi qu'à ce que nous voulions faire.

La rencontre en ligne a réuni les enfants et adolescent(e)s, avec la participation de nos encadreurs car nous sommes dans différentes régions. Nous avons appris à comprendre ce que c'est qu'un rapport, un rapport complémentaire, le cycle de préparation du rapport des enfants, la manière de le structurer en plusieurs parties, de collecter des informations, de les regrouper et de les exploiter. Nous avons également beaucoup échangé sur les éléments et mots-clés, souvent utilisés dans les recherches ou dans la rédaction de rapport, profitant des éclairages de notre facilitateur pour se les approprier. Suivant ces prérequis, nous avons

Année 2023

produit nous-mêmes un rapport à la CDE que nous avons présenté aux comités des experts des Nations-Unies à Genève et à celui des africains à Maseru.

Pour préparer notre contribution à l'EPU, nous avons organisé un atelier de consultation qui s'est tenu en présentiel avec les enfants de Dakar et en ligne avec nos camarades des régions de Saint Louis et de Sédhiou. Après cette séance de consultation en ligne, nous avons fait la restitution auprès de nos pairs pour recueillir aussi leurs points de vu à intégrer dans notre rapport.

En pratique, nous nous sommes basés sur notre rapport sur la CDE 2023, sur les recommandations de l'EPU 2018, les informations à nouveau collectées mais aussi en s'inspirant de notre propre vécu, pour faire une revue des orientations de l'EPU. Cet exercice nous a permis de formuler des points de vue consensuels sur la situation des droits de l'enfant au Sénégal, après avoir identifiés et analysé les principaux thèmes ou problématiques majeures qui persistent à entraver la bonne réalisation des droits de l'enfant.



Pour la rédaction de notre contribution, nous nous sommes réparties des différentes parties du document : introduction, notre méthode, notre analyse, nos recommandations et la conclusion. Chaque partie à rédiger a été confié à un camarade qui a préparé un draft. Nous nous sommes ensuite retrouvés en grand groupe pour mettre les parties ensemble, faire la relecture et les corrections, avant d'adopter la présente version finale. Aussi nous avons les thématiques prioritaires pour nous parmi lesquelles certaines encore persistantes et d'autres qui sont nouvelles.

2. Notre analyse de la situation des droits de l'enfant au Sénégal

| Thème/Problématique dont les enfants sont principalement exposés au Sénégal (Description par ordre de 1 à 8) | Droits de l'enfant affectés ou compromis par thème/ Problématique | Ce que nous avons constaté sur le terrain et dans la vie courante sur chaque thème/ Problématique | Les problèmes que nous avons identifiés comme obstacles à la réalisation des droits de l'enfant par thème/problématique |
|--|--|--|---|
| 1. La mendicité des enfants dans les maisons, concessions, lieux de travail, rues des villes et banlieues du Sénégal. | Droits à : La protection L'éducation La santé La famille La Survie et au développement un environnement sain. | Ce phénomène est particulièrement visible dans les villes et dans les banlieues ; les enfants mendiants sont mal habillés, exposés à une mauvaise hygiène, au froid et à la chaleur, à l'insécurité. Leur nombre augmente sans cesse, malgré plusieurs opérations de retrait initiées par les services de l'Etat et ses partenaires, particulièrement durant la Covid | La pauvreté des parents, mais aussi leur complicité quand ils ont le minimum nécessaire, la négligence de certains qui ne s'investissent pas pour prendre en charge leurs enfants. L'ignorance par une grande partie de la population des droits de l'enfant : cas des zones rurales. Le refuge dans la religion pour continuer à soutenir cette pratique. L'inefficacité des actions de l'Etat pour enrayer ce phénomène. |
| 2. Les mariages d'enfants, une pratique persistante en zone rurale et dans certaines communautés du pays | Droits à : La santé L'éducation La survie et au développement La participation L'épanouissement. | Les mariages d'enfants sont un phénomène fréquent dans les zones rurales et dans certaines communautés du pays, dans le Sud, le Nord et l'Est du Sénégal. Il est persistant malgré le déploiement de plusieurs stratégies et plans d'action des services de l'Etat et partenaires. Ils occasionnent une augmentation remarquable des | Forte prévalence dans les communautés qui pratiquent les mariages d'enfants d'une tradition à laquelle il est attribué l'importance de se marier jeune, surtout pour la femme. Cette tradition est traduite en loi dans le code de la famille sénégalais qui autorise le mariage à 16 ans, voire moins dans certaines conditions pour la fille. La sexualité précoce des adolescent(e)s est aussi |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | grosses et des accouchements d'enfants, des abandons et des décrochages scolaires précoces. | souvent présenté par les parents comme honte des parents de voir leurs filles qui attrapent une grossesse hors mariage. |
| 3. L'Education, avec un système inadapté, pas encore accessible à tous et qui abandonne beaucoup d'enfants en situation de handicap, économiquement ou socialement défavorisés | Droits à : L'éducation La protection La participation Au développement | Il existe dans le pays un nombre important d'enfants qui n'ont jamais été à l'école ; beaucoup y ont été mais ont quitté très tôt : soit le système n'est pas adapté à leur situation, soit à cause de conditions économiques, sociales ou familiales difficiles les contraignant d'abandonner. Il s'y ajoute des contenus pédagogiques remis en cause par les apprenants, les grèves cycliques, les violences en milieu scolaire, les abus, mariages d'enfant et grossesses précoces qui éloignent beaucoup d'élèves de l'école. | Déficit d'infrastructures scolaires pour l'éducation inclusive Non prise en compte, dans la réalité, des enfants en situation de handicap, à part quelques initiatives éparses et symboliques Éloignement des écoles/Problème d'accès pour beaucoup d'enfants dans le monde rural. Cherté des frais de scolarité Les salles de classes sont insuffisantes dans certaines parties du pays Absence de toilettes adaptées et gestion de l'hygiène des menstrues |
| 4. La santé des enfants, en particulier la santé de la reproduction des adolescent(e)s et leur protection contre le SIDA et les autres maladies sexuellement transmissibles (MST) | Droits à : La santé La vie, survie et développement Un environnement sain | La sexualité précoce des enfants est une réalité dans notre société. Il existe des tentatives de réponses avec les centres de conseil pour adolescents (CCA), divers autres programmes de sensibilisations mises en œuvre par les services de l'Etat et leurs | Les principaux problèmes de santé qui se posent aux adolescent(e)s sont : leur grande vulnérabilité aux MST et spécifiquement pour les filles : la difficulté à se procurer des serviettes hygiéniques et des contraceptifs, les grossesses précoces et les règles douloureuses. De plus, l'école comme la famille |

| | | | |
|---|---|--|---|
| | | <p>partenaires. Cependant des préoccupations sont à noter comme la non prise en compte des périodes de menstrues des filles dans les écoles, des mal formations génitales récurrentes, des contaminations d'enfants au VIH et aux infections sexuellement transmissibles.</p> | <p>n'accordent pas une grande priorité à cette situation et les CCA, un par département, sont loin de pouvoir assurer les missions d'informations, d'éducation et de communication nécessaires à aider les adolescent(e)s à traverser cet âge critique.</p> |
| <p>5.Travail, migration et exploitation économique des enfants par des adultes qui compromettent leur avenir</p> | <p>Droits à :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'éducation La protection L'épanouissement Un environnement sain La vie, survie et développement Aux loisirs | <p>Beaucoup d'enfants quittent l'école pour s'adonner à des activités économiques (enfants cochers, travailleurs etc.).</p> <p>A leurs côtés, on distingue d'autres enfants qui viennent de contrées éloignées mais aussi de pays limitrophes de la sous-région. Avec l'émigration clandestine, il a été révélé que des enfants ont été convoyés dans les pirogues ou par la voie du désert par leurs parents.</p> <p>Dans leur écrasante majorité, les enfants travailleurs ou migrants sont exposés à l'exploitation par des adultes qui, sans états d'âme, qui compromettent leur avenir.</p> | <p>La pauvreté et le désespoir en un avenir meilleur.</p> <p>Des manquements graves et des stratégies de survie pour les parents, plus problématiques pour les familles et les communautés au regard des conséquences souvent dramatiques : décrochage scolaire, maladies contractées, sans assurances ou possibilités de prise en charge appropriée, disparitions en mer ou dans le désert, décès, risques de tomber dans le grand banditisme, les psychotropes, la violence, la prostitution, l'exploitation sexuelle ...</p> |

| | | | |
|--|---|--|--|
| <p>6. Violences faites aux enfants, violences morales, physiques, ou à caractères sexuels et sexistes</p> | <p>Droits à :</p> <p>La santé L'éducation La protection</p> | <p>Les violences faites aux enfants et les traumatismes qu'elles provoquent se produisent en famille, à l'école et dans la communauté.</p> <p>Si les mariages forcés et les mutilations génitales féminines, sont souvent couverts de silence, les cas d'abus sexuels, de viols, de meurtres et d'assassinats d'enfants, sont relayés au quotidien par la presse.</p> <p>Jusqu'à présents, les réponses apportées par l'Etat et ses partenaires ne parviennent toujours pas à les éliminer du parcours de vie des enfants.</p> | <p>Les violences persistent en raison de l'ignorance des parents, d'une conception encore largement partagée chez certains parents et éducateurs de correction-punition de l'enfant par le châtement corporel, des croyances, us et coutumes néfastes, des lois qui ne sont pas appliquées avec rigueur pour dissuader les possibles contrevenants.</p> <p>Parfois chez les filles, en raison de la vulnérabilité économique de leurs parents, elles sont exposées.</p> <p>Des droits de l'enfant dont les communautés restent à être imprégnées, des parents qui ont besoin d'être sensibilisés à la parentalité.</p> |
| <p>7. Implication des enfants dans les manifestations politiques</p> | <p>Droits à :</p> <p>La protection L'éducation La santé Un environnement sain la vie, survie et développement</p> | <p>La participation des enfants aux manifestations politiques est une préoccupation émergente. Elle a été observée dans ampleur en 2021 et en 2023, à l'occasion de manifestations appelées par l'opposition. Il y a eu parmi eux des victimes, des blessés et de nombreuses arrestations. Au bénéfice de l'excuse de minorité</p> | <p>A première vue, si les enfants ont pu déferler dans les rues, en si grand nombre, en tout cas plus nombreux parmi les manifestants, on ne peut pas ne pas pointer une négligence des parents.</p> <p>Mais aussi la responsabilité des manifestants qui ne devraient pas les accepter dans leurs rangs.</p> |

| | | | |
|---|--|---|---|
| | | prévue dans la loi pénale, l'essentiel des mineurs arrêtés ont été libérés, suivant un communiqué du procureur. On a aussi noté que pendant ces manifestations les classes étaient fermées pour demander aux parents de les garder à la maison. | Pour ceux qui sont à l'école, l'administration scolaire et les enseignants avaient la responsabilité de les garder en classe, loin des activités politiques, d'abord pour leur sécurité, ensuite pour la continuité des enseignements. |
| 8. Les enfants et les réseaux sociaux, une préoccupation émergente qui pose des défis nouveaux dans la protection des enfants et de leurs droits | Droits à : La protection Un environnement numérique sain, L'Intérêt supérieur de l'enfant | On observe dans Internet et les réseaux sociaux une exposition exagérée des enfants. Ils sont exposés à plusieurs dangers devant lesquels ils sont particulièrement vulnérables : cyberdépendance et addiction au numérique, cyberharcèlement, gooming, body shaming, arnaque en ligne, visualisation de contenus inappropriés, avec les sites pornographiques, les jeux de hasard... | A propos de cette problématique aussi émergente, on peut accuser la négligence des parents. Certains d'entre eux plus cybergépendants que les enfants eux-mêmes n'offrent plus l'exemple. On peut également souligner l'insuffisance ou l'inefficacité des réponses apportées par l'Etat pour assurer la sécurité des enfants et la protection de leurs droits sur Internet et dans les réseaux sociaux. |

3. Nos recommandations

R1. Considérant que la pauvreté est le lit des problèmes et phénomènes de société néfastes, nous recommandons à l'Etat du Sénégal :

- D'accroître et de renforcer les programmes et projets de développement pour améliorer les conditions de vie et d'existence des populations notamment les plus vulnérables.
- Adopter sans tarder une stratégie partagée avec les acteurs impliqués de retrait des enfants de la rue et de la mendicité, en veillant à appliquer sans faiblesse, des lois prévues à cet effet.

En direction des familles, nous suggérons

- D'intensifier les stratégies et activités de sensibilisation sur les droits de l'enfant et l'importance de les protéger, en accordant une grande priorité à leur responsabilité de les garder à la maison et de ne plus les abandonner, ni les confier à des tierces personnes qui les envoient dans la rue se livrer à la mendicité.

R2. L'élimination progressive des mariages d'enfants implique des changements de comportements, d'attitudes et l'acquisition de nouvelles perceptions communautaires favorables à la protection des droits de l'enfant. Pour arriver à ce résultat, l'Etat et ses partenaires devraient s'engager avec les communautés dans des programmes d'éducation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des familles, des notabilités coutumières et religieuses. Ce travail peut prendre du temps mais il devrait être possible de trouver des consensus forts susceptibles de produire les changements positifs attendus et une modification acceptée du code de la famille dans l'intérêt supérieur des enfants, première ressource et avenir des familles, des communautés et du pays.

R3. Nous recommandons à l'Etat du Sénégal d'investir davantage dans le secteur de l'éducation pour résorber le déficit d'infrastructures scolaires, d'aller au-delà de promotion en prenant toutes mesures nécessaires pour rendre notre école inclusive, accessible à tous les enfants sans discrimination aucune, accessible géographiquement et financièrement aux familles, y compris les plus vulnérables.

R4. Nous suggérons au gouvernement

- D'étendre l'offre de services destinés aux adolescent(e)s en matière de santé de la reproduction et de la rendre accessible à tous quel que soit le lieu de résidence, d'étude ou d'évolution pour assurer leur prévention et leur protection contre les maladies sexuellement transmissibles.
- En attendant, le renforcement des capacités opérationnelles des centres conseils pour adolescent(e)s existants pourrait être envisagé. Aussi, des initiatives comme la fourniture de serviette hygiéniques aux filles, de préservatifs aux garçons et de renforcement des programmes scolaires sur le sujet devraient être prises à l'école.
- Capaciter les familles pour mieux accompagner leurs adolescents à vivre cet âge de transition sans risque.

R5. L'adoption de programmes et projets de lutte contre la pauvreté, comme suggérée plus haut, devrait ouvrir des perspectives plus rassurantes au détriment des tentations à émigrer. La réduction de la pauvreté des parents leur permettra de garder leurs enfants en famille, de les nourrir et de les éduquer. De la sorte, ils seront protégés contre les nombreux risques des migrations, du travail et de l'exploitation. A cet égard, nous recommandons au gouvernement :

- D'investir encore plus de ressources dans des politiques publiques bien ciblées et surtout articulées aux besoins réels des populations pour asseoir à moyen terme un développement économique et social qui permet à chacun de vivre chez lui.

R6. Pour éradiquer les violences en milieu scolaire, à l'école et dans les communautés, nous militons fortement pour l'éducation à la parentalité positive, pour des sanctions sévères contre les auteurs des violences, en particulier celles exercées par des enseignants ou des maîtres coraniques sur leurs apprenants, l'application stricte des lois ; tout en poursuivant les campagnes de sensibilisation dans les communautés et les aires d'évolution des enfants.

R7. Nous pensons que des enfants ne doivent pas participer à des manifestations politiques, jusqu'à y laisser leur vie. Nous appelons à ce que les responsabilités soient situées : celles des parents, des administrations et personnels enseignants, tout comme des maîtres coraniques, mais d'abord celles de ceux qui appellent à manifester et qui en aucun cas ne devraient ni enrôler ni accepter des enfants dans leurs rangs. Nous proposons que des enquêtes soient diligentées à ce propos et que tous les fautifs soient sanctionnés. Nous suggérons à l'Etat et à ses partenaires de travailler à définir et à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation contre cette nouvelle problématique.

R8. Internet et les réseaux sociaux posent de nombreux défis à la protection des enfants et de leurs droits. Face à cette nouvelle problématique émergente, nous proposons l'insertion dans les programmes scolaires des enseignements sur leur utilisation en sécurité. Nous suggérons que la surveillance en ligne assurée par la police et la gendarmerie soit renforcée et mieux coordonnée. Nous souhaitons que des programmes de prévention à grande échelle soient mis en œuvre et que toutes les victimes enfants de cybercriminalité soient pris en charge et suivis par des spécialistes.



Conclusion

Année 2023

Pour réaliser cette contribution, nous avons eu l'opportunité de recueillir, d'analyser et d'intégrer les points de vue des enfants dans les différentes régions du Sénégal, ce que nous pensons être une bonne approche par rapport à la représentativité des communautés d'enfants que nous sommes.

Ce fut un parcours laborieux mais instructif et exaltant pour nous. Nous espérons que le Comité des experts prendra en compte nos préoccupations, notre analyse de la situation et nos recommandations pour travailler avec l'Etat du Sénégal et ses partenaires à agir plus vite, plus amplement et plus effacement dans le sens de la réalisation des droits indivisibles des enfants.

Pour terminer, nous voudrions remercier la CONAFE et ses partenaires, nos aînés, notre facilitateur et toutes les personnes qui ont accepté de se prêter à cet exercice en répondant à nos questions et à nos sollicitations. Qu'il s'agisse d'autorités administratives, d'agents de services techniques, de membres d'association, de chefs religieux ou coutumiers.

A toutes et à tous, nous enfants du Sénégal, sous l'égide de la CONAFE, disons merci !

